

MODALITES DE SELECTION 2019 EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE ROUTE HOMMES



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités de sélections ci-dessous doivent nous aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les challenges nationaux, les coupes de France et les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.

2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhibitoire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr.

ACTIVITES ROUTE CADETS

CRITERES DE SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales, et accepter l'application sans réserve de celui-ci.

Souvent la première sélection pour nos cadets, le championnat de France sur route met en valeur la qualité de la formation du comité via ses différents clubs.

Comprendre sa sélection, ou sa non-sélection, reste un enjeu déterminant dans le cursus de formation de nos jeunes.

Comprenons déjà, et expliquons à nos cadets, qu'une sélection est bien tout le contraire d'un regroupement d'individualités. Les choix sont stratégiques, pour répondre à une tactique élaborée en fonction du terrain, du groupe, des adversaires potentiels. C'est bien l'équipe qui ramènera un titre, un maillot, une médaille.

Savoir préparer un objectif, y répondre également, est un critère qui encourage évidemment un sélectionneur à faire confiance.

Avant tout, mettons en avant l'état d'esprit que doivent avoir nos cadets. Plus qu'une accumulation de victoires, dues le plus souvent à un potentiel athlétique supérieur, nous recherchons des cadets prêts à combattre, des cadets offensifs.

Au-delà des aspects tactiques de la course, la compétition doit être un théâtre d'attaques incessantes. Peu importe la place, c'est la manière dont ils courent qui nous importe.

Être cadet, c'est se former en tant que coureur cycliste, autant dans les jambes que dans la tête.

Cadets (critères de sélection par ordre de priorité) :

- 1/ Résultats obtenus et comportement en course lors de la coupe de France cadets des départements.
- 2/ Résultats et comportement en course lors du Championnat Régional, si l'épreuve est significative.
- 3/ Participation au plan de détection des jeunes mis en place par la FFC.
- 4/ Résultats sur les courses hors-comité, de niveau national uniquement, avant la date de sélection finale.

La pré-sélection pour les championnats de France sera annoncée suite à la dernière manche de la coupe de France des cadets ou du championnat régional selon le calendrier des épreuves.

La sélection définitive sera annoncée suite aux épreuves des 20 et 21 juillet 2019.

Obligation de participer au championnat régional ainsi qu'au stage de préparation au championnat de France du comité régional.



Région
Hauts-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



ACTIVITE ROUTE JUNIORS



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales, et accepter l'application sans réserve de celui-ci.

Nos juniors ne sont que très peu en confrontation directe en dehors des challenges et du championnat régional, qui restent des passages obligatoires. C'est le niveau de la compétition qui est le guide des différents critères de sélections plus que l'identification même d'une ou plusieurs compétitions.

« Gent-Wevelgem » Juniors : 31 mars 2019 (6 coureurs au maximum sous réserve de sélection par l'organisateur)

Sélection établie suite au week-end du 17 mars 2019 et reconnaissance le mercredi précédent :

- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 2^{èmes} catégories et plus au minimum, sur le début de saison.
- Résultats et comportement en course des coureurs ayant disputé des sélections cadets ou juniors la saison passée.

« Paris-Roubaix » Juniors : 14 avril 2019 (6 coureurs au maximum sous réserve de sélection par l'organisateur)

Sélection établie suite au week-end du 31 mars 2019 et reconnaissance le mardi 9 avril :

- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 2^{èmes} catégories et plus au minimum, sur le début de saison.
- Résultats et comportement en course des coureurs ayant disputé des sélections cadets ou juniors la saison passée.

1^{ère} manche de la Coupe de France : les 20 et 21 avril 2019 (7 coureurs au maximum)

Sélection établie suite au week-end du 7 avril 2019 :

- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 2^{èmes} catégories et plus au minimum, le week-end de sélection.
- Aptitudes au CLM.
- Résultats et comportement en course des coureurs ayant disputé des sélections cadets ou juniors la saison passée.

2^{ème} manche de la Coupe de France : les 11 et 12 mai 2019 (7 coureurs au maximum)

Sélection établie suite au week-end du 28 avril 2019 :

- Résultats et comportement en course lors de la première manche de la coupe de France.
- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 2^{èmes} catégories et plus au minimum, le week-end de sélection.
- Aptitudes au CLM.
- Résultats et comportement en course des coureurs ayant disputé des sélections cadets ou juniors la saison passée.



Région
Hauts-de-France



3^{ème} manche de la Coupe de France : le 8 juin 2019 (6 coureurs au maximum)

Sélection établie suite au week-end du 26 mai 2019 :

- Compte tenu de la particularité de l'épreuve, fortes aptitudes en montagne : ascension, mais aussi adresse en descente.
- Résultats et comportement en course lors de la troisième manche de la coupe de France.
- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 2^{èmes} catégories et plus au minimum.

4^{ème} manche de la Coupe de France : les 20 et 21 juillet 2019 (7 coureurs au maximum)

Sélection établie suite au week-end du 7 Juillet 2019 :

- Résultats et comportement en course lors des manches précédentes de la coupe de France.
- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 2^{èmes} catégories et plus au minimum.
- Résultats et comportement en course lors du championnat régional.

Championnat de France du CLM Juniors Hommes le 21 août 2019 :

Sélection établie suite à la dernière manche de la coupe de France courue.

- Coureurs qualifiés par la coupe de France (sous réserve de l'organisation d'une épreuve CLM).
- Performance significative sur les CLM depuis le début de saison.
- Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales.

Championnat de France Juniors Hommes (Epreuve en Ligne) le 24 août 2019 :

Sélection établie suite aux épreuves à la dernière manche de la coupe de France courue.

- Résultats et comportement en course lors de la coupe de France.
- Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales dans les délais de sélection.
- Résultats et comportement en course sur les compétitions internationales et nationales juniors, 2^{èmes} catégories et plus au minimum dans les délais de sélection.

5^{ème} manche de la Coupe de France : les 14 et 15 septembre 2019 (6 coureurs maximum)

Sélection établie suite aux championnats de France de l'avenir Route.

Ce déplacement priorisera les juniors 1 dans le cas où aucun coureur de 2^{ème} année ne peut accéder au podium de la coupe de France.

*Participation au championnat régional obligatoire

ACTIVITE ROUTE ESPOIRS - ELITES

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales, et accepter l'application sans réserve de celui-ci.

Championnat de France du CLM Espoirs Hommes le 21 août 2019 :

Sélection établie suite au championnat de France Elites Hommes :

- Participation aux regroupements régionaux.
- Résultats obtenus lors d'épreuves de Classe 2, Nationales (Elites) et Internationales.
- Résultats obtenus lors des coupes de France des Divisions Nationales.

Championnat de France Espoirs Hommes (Epreuve en Ligne) :

Sélection établie suite au week-end des 20 et 21 juillet 2019 :

- Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales (Epreuves 2.1 - 2.2, coupes de France DN1 DN2 DN3, championnats de France Elites, compétitions Elites).

Championnats de France Elites Hommes (Epreuve en ligne et CLM) :

Sélection établie suite aux championnats régionaux :

- Résultats obtenus lors d'épreuves Nationales et Internationales (Epreuves 2.1 - 2.2, coupes de France DN1 DN2 DN3, championnats de France Elites, compétitions Elites).

Fabien MARILLAUD,
CTR CYCLISME HDF.



Région
Hauts-de-France



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

